EUROPEAN COMMISSION
EUROPEAN ANTI-FRAUD OFFICE (OLAF)

Investigations & Operations
A.4 External Aid

V/00286 15.01.07

Bruxelles,
[redacted] 2007/I/0061

OLAF SPECIAL HANDLING

Rapport Final d'Enquête

Case Identification

CMS No.	OF/2003/0521
CMS Title	ALGERIA - Sahara countries - [redacted]
Legal Basis	Art. 1.1 du Règlement 1073/99.
Type of case	Enquête Externe
Head of Unit in charge	[redacted]
Investigator in charge	[redacted]
Investigator associated	[redacted]

Case History

Date of opening decision	22/01/2004
EU Institution concerned	Commission européenne
Official concerned	
Natural or legal persons concerned	
Area concerned	Les camps de réfugiés du Sahara occidental, en Algérie du Sud.
Initial source of information	DG ECHO

Financial and other impact

Impact on EC Financial interests	☒ Yes ☐ No
Other impact	
Estimation of the financial impact (in initial assessment)	Estimation par la source: impossible à déterminer
	Estimation par OLAF:

00769212

Amounts already established or	Préjudice établi :
Final financial impact to the EC Budget (show calculations/estimation below or in attached document)	Préjudice établi: concernant les détournements de l'assistance financée par la Commission, les témoignages recueillis mentionnent des quantités diverses, détournées de leurs destinataires finaux depuis de nombreuses années. L'estimation de l'impact financier de ces détournements sur le budget de l'Institution n'a pas pu être déterminée. En ce qui concerne les chiffres de population : ECHO s'est toujours fié aux chiffres fixés par l'Algérie et acceptés par le Haut Commissariat aux Réfugiés de l'ONU, un recensement par les Nations Unies n'ayant jamais pu être réalisé. Par exemple, ECHO a financé l'assistance à 155.000 personnes en 2003-2004, alors qu'une étude réalisée par le CCR d'Ispra en 2004 à la demande d'OLAF montrait que la population des camps s'élevait à environ 90.000 personnes. On pourrait dès lors calculer quel montant la Commission a « trop payé » depuis le début de son assistance, mais il faudrait pour cela tenir compte de paramètres qui nous échappent – évolution des chiffres réels de population par exemple.
	Préjudice évité: ECHO s'est aligné à partir de septembre 2005 sur le nombre de 90.000 personnes à assister, tel qu'adopté par les agences des Nations Unies, suite à la parution de l'étude réalisée par le Centre Commun de Recherche d'Ispra, commandée et financée par l'OLAF. En ce sens, l'enquête OLAF aura permis des économies futures pour le budget de la Commission.
Final total financial impact (show calculations/estimation below or in attached document)	Realized damage:
	Prevented damage:
Judicial procedures	Case dismissed
	Investigation by national authorities
	Pre-trial
	Trial
	Ruling
	Appeal

Executive Summary

La Commission européenne assiste depuis 1975 des réfugiés regroupés dans des camps du sud-algérien suite au conflit ayant opposé, au moment du départ des Espagnols des territoires du Sahara occidental, le Maroc au Front Polisario. La DG ECHO a versé environ 105 M € en aide alimentaire diverse entre 1994 et 2004, à une population dont le nombre, indiqué aux Institutions internationales par l'Algérie, avoisinait 155.000 personnes.

En octobre 2003, la DG ECHO informait OLAF de présomptions de détournements à grande échelle de l'aide apportée aux camps de réfugiés. OLAF décidait l'ouverture d'une enquête avec deux objectifs distincts :

1. établir un nombre fiable de réfugiés. Une étude du Centre Commun de Recherche d'Ispra, financée par OLAF et parue fin 2004, a permis d'établir un nombre de 90.000 personnes habitant les camps concernés. Ce chiffre a été repris par les agences des Nations Unies (HCR et Programme Alimentaire Mondial) et par ECHO pour déterminer, à partir du 1er septembre 2005, leur aide aux réfugiés.

2. établir la preuve des détournements. L'enquête OLAF a permis de recueillir de nombreux témoignages entre 2003 et 2006, dont la majorité s'accorde à confirmer que des détournements étaient organisés, principalement par et au bénéfice de plusieurs dignitaires du [redacted] dont les noms ont été cités à de nombreuses reprises.

Le nombre de faits de détournements rapportés, la similitude des témoignages quant au nom des personnes ayant bénéficié des infractions, les différents modes opératoires utilisés, enfin la durée des détournements ne laissent pas de doute sur le fait que des manœuvres frauduleuses organisées se sont produites au cours d'une longue période. De plus, le fait que les autorités saharaouies n'ont pas donné libre accès aux membres des organisations humanitaires présents sur place, ni laissé contrôler les chaînes logistiques et de distribution, ainsi que l'existence rapportée d'entrepôts secrets, constitue un élément qui corrobore la conclusion à tirer quant à l'intention frauduleuse.

Follow-up

Type of Follow-up	Internal	External
Administrative	X	DG ECHO
Financial		
Disciplinary		
Judicial		

1. Résultats

A. Allégations

Par note du 29/10/2003, [redacted] la DG ECHO, transmettait à l'OLAF un dossier, composé d'un rapport d'ECHO [redacted] d'un rapport d'audit opérationnel rédigé par ECHO 6 Audit externe et d'un rapport de l'Organisation Non Gouvernementale [redacted] Ce dossier concernait l'aide accordée par ECHO

aux réfugiés du Sahara occidental, plus particulièrement des allégations de détournement de grandes quantités de produits d'aide alimentaire, destinés aux camps de réfugiés Sahraouis en Algérie.

ECHO finance l'assistance aux réfugiés des camps du sud-algérien depuis 1975, moment du départ de l'Espagne des territoires du Sahara occidental. Ce départ a déclenché une guerre entre le Maroc et le Front Polisario pour la souveraineté sur ces territoires. Cette guerre a eu pour conséquence un mouvement des populations vers une région éloignée des combats, en Algérie. Quatre camps ont été établis pour accueillir ces réfugiés, dans la région de Tindouf, les camps de EL AIOUN, DAKHLA, AOUSSERD et SMARA ANNEXE 1 situation géographique. Entre 1994 et 2004 ECHO a financé 105M€ d'aide à ces réfugiés, principalement sous la forme d'aide alimentaire.

Depuis 1999, ECHO a été informé que des produits alimentaires, destinés aux camps, étaient retrouvés sur des marchés publics à NOUAKCHOTT, Mauritanie, distants de 1500 Km des camps. Etant donné que ces informations concernaient des quantités relativement faibles de produits, ECHO n'a pas conclu à des pratiques de fraude, mais plutôt à du troc. Cependant, fin 2001, ECHO a découvert ces produits sur les marchés de BECHAR (Algérie, 800Km des camps), TINDOUF (Algérie, proche des camps), NOUAKCHOTT, CHINGETTI et NEMA (3 villes de Mauritanie).

Depuis, 11 missions de ECHO dans la région ont confirmé la présence, entre fin 2001 et avril 2003 et en 12 endroits différents, de plusieurs tonnes de produits d'aide alimentaire ECHO destinés aux camps sahraouis, principalement du thon en boîte et du lait en poudre.

Finalement, en avril 2003, un expert ECHO en vacance découvrait à NOUAKCHOTT 80 sacs de lait en poudre ECHO (25Kg chacun), déchargés d'un camion.

Dans sa note [redacted] écrivait : « ...this diversion had an organised character... » et « Moroccans have many times claimed that [redacted] diverts the humanitarian assistance. It becomes harder to deny these accusations. »

B. Mécanisme de planification des aides ECHO 1994-2004 – procédures de leur acheminement dans les camps :

ANNEXE 2 : Décisions de la Commission en faveur des réfugiés sahraouis 1994-2004;

ANNEXE 3 : Contrats en faveur des réfugiés sahraouis 1994-2004.

Les distributions alimentaires sont planifiées sur base des instructions établies par une cellule de coordination qui se réunit chaque mois à Alger. Cette cellule est présidée par [redacted] et composée de [redacted]

Les recommandations de cette cellule de coordination se basent sur les informations communiquées par le [redacted] et le [redacted] basés à [redacted] et sur les perspectives des prochaines arrivées prévues.

Chaque année, ECHO présente un projet de financement pour l'aide aux réfugiés des camps du Sahara occidental. Ce projet est soumis au Cabinet du Commissaire européen compétent, puis passe en consultation inter-services, enfin au Comité d'aide humanitaire, émanation des Etats Membres.

Lorsque toutes ces instances ont marqué leur accord, la Commission est en mesure d'approuver le projet. Durant ce processus, le Parlement Européen a un droit de regard d'une durée d'un mois - Scrutiny Right. Dès que la Commission a approuvé (moins de 10.000.000 € approbation par le Commissaire, au-delà de cette somme par le Collège), ECHO est en mesure de signer des contrats avec ses partenaires. ECHO n'est pas en mesure d'évaluer le nombre de bénéficiaires de son aide alimentaire car celle-ci se fait à travers une contribution à l'appel du [redacted] lui-même basé sur le chiffre officiel de réfugiés [redacted].

Les principaux partenaires de ECHO, avec lesquels sont passés les contrats, sont le [redacted] le [redacted] ainsi que de nombreuses ONG européennes choisies chaque année par ECHO en fonction des résultats obtenus les années précédentes. La proportion la plus importante de l'aide concerne des vivres, une plus petite partie concerne des équipements comme des tentes, des produits d'hygiène ou du matériel médical. Tous les produits qui ne sont pas achetés en Afrique (vivres frais) arrivent par bateau au port d'Oran en Algérie.

A Oran, [redacted], la vérification en quantité et parfois en qualité des marchandises qui sont débarquées, sur base du titre de transport qui accompagne les biens. Ce contrôle est effectué dans la zone douanière du port. Une copie du document signé par [redacted] ou autre est remise par son partenaire à ECHO à l'occasion de son rapport final. Les firmes [redacted] et autres ne sont pas présentes en aval d'Oran. Par contre, lorsque les partenaires se fournissent en Algérie, [redacted] ou autre intervient au moment où les produits sont embarqués sur les camions. Les représentants du [redacted] ont toujours exprimé leur opposition à la venue des membres de [redacted] ou [redacted] dans les camps.

A partir d'Oran, le transport vers les camps est exclusivement organisé par [redacted] via la [redacted] et un transporteur privé. Ce sont les partenaires qui payent le [redacted] pour l'ensemble de ses services, frais de dédouanement, de gestion, de transport et éventuellement coûts de stockage.

Les partenaires entretiennent des expatriés sur place, ceux-ci étant le plus souvent financés par le contrat ECHO: ces gens vivent dans les camps, soit dans le compound [redacted], soit au 'Protocole', lieu destiné à accueillir le personnel des ONG. Ces personnes sont chargées d'organiser les distributions, d'y assister et de participer à toutes discussions utiles avec les autorités sahraouies. Ils sont chargés du monitoring des projets, par exemple vérifier que les conditions de stockage soient adaptées, assister au débarquement des camions. En fonction des circonstances (arrivée de marchandises dans le cadre d'un « gros contrat ») il arrive parfois à un expatrié d'avoir à vérifier le déchargement de convois de 20 camions simultanément.

Les camions arrivent à Rabouni, centre nerveux des camps. Ils y sont déchargés en présence du chauffeur, d'un membre du [redacted] et d'un membre du [redacted] ces deux derniers signent pour réception de la marchandise en quantité. Les marchandises déchargées sont placées dans des containers ou entrepôts et font l'objet d'une entrée comptable dans l'inventaire. Une fiche de stock est également placée dans le container, en vue de faciliter par la suite la vérification des données dans l'hypothèse notamment d'un comptage physique. Suite aux recommandations faites par ECHO en 2003, [redacted] sont sensées disposer d'un double des clés permettant d'ouvrir les containers et placent des scellés sur les containers. L'original des clés est détenu par le [redacted] Cette procédure est théorique.

00789212

C. Etude sur le nombre de réfugiés des camps :

Il est apparu très rapidement dans le courant de l'enquête OLAF que les allégations de détournements contenues dans la dénonciation faite par ECHO ne constituaient pas le seul problème dans ce dossier : plusieurs sources en effet nous ont déclaré que les chiffres de population des réfugiés des camps, donc du nombre de personnes assistées par ECHO, seraient fortement surestimés.
Il faut savoir que les chiffres ont toujours été donnés aux agences de l'ONU par le Gouvernement algérien ; ni l'Algérie ni le Front Polisario n'ont accepté qu'un recensement des populations des camps soit effectué par les Instances internationales, malgré des demandes formelles du Haut Commissariat aux Réfugiés de l'ONU en 1977, 2003 et 2005.

Les chiffres ont fluctué depuis 1975 : 165.000 personnes en 1975. En 2000, 155.000 réfugiés sont pris en compte, l'Algérie rectifie en 158.000 en 2004. Pendant ce temps, le Gouvernement marocain estimait cette population à 50.000, le Front Polisario avançant de son côté le chiffre de 200.000 personnes.
Si cette surestimation était confirmée, ECHO aurait fourni de l'aide alimentaire en trop grandes quantités, ce qui pourrait expliquer également la présence de produits ECHO sur les marchés.

OLAF a décidé en début 2004 de prendre contact avec le Centre Commun de Recherche d'Ispra, capable d'étudier ce problème. Par lettre du 10/03/04, [redacted], envoyait à l'OLAF un plan d'action et un plan budgétaire pour cette étude.
Un contrat était signé entre l'OLAF et le CCR d'Ispra le [redacted] pour la réalisation de cette étude de population.

OLAF a entendu alors différentes sources d'information en Europe et dans des pays tiers, qui ont permis de travailler en étroite coopération avec le Centre d'Ispra. Ces informations ont permis au CCR, sur base de clichés pris par satellite en juillet 2004 et comparés à des photos antérieures, d'établir une évaluation scientifique du nombre d'occupants des camps. Ce nombre, **91.000 personnes**, est la conclusion du rapport scientifique remis par le CCR à OLAF en novembre 2004.

Une copie de ce rapport a été transmise à la DG ECHO le 1er décembre 2004.

Le 25 avril 2005 le [redacted] écrivait au Gouvernement algérien pour le prier d'arriver à un accord pour organiser le plus rapidement possible une opération de recensement des réfugiés du Sahara occidental et mettre en place les mécanismes de contrôle de l'aide humanitaire qui leur est fournie.

En mai 2005, une mission OLAF se rendait à [redacted] La mission avait pour objectif de rendre compte à nos partenaires de l'état de l'enquête OLAF en ce qui concernait les détournements et les chiffres de population.

Le 22 août 2005 une lettre conjointe du [redacted] et de le [redacted] parvenait à [redacted] à Genève, dans laquelle les deux [redacted] estimaient que le nombre de personnes vulnérables serait de l'ordre de 90.000. En conséquence, ce nouveau chiffre de bénéficiaires sera utilisé [redacted] à compter du 01/09/2005.

Ce chiffre de 90.000 a été pris en compte par ECHO à partir du 1er septembre 2005, comme étant le nombre de personnes dans le besoin.

D. Enquête sur les détournements :

a) L'audit mené par ECHO en 2003 :

ECHO a réalisé un audit du 27/01 au 16/02/03 à Tindouf, sur les opérations d'aide alimentaire et de distribution de produits de première nécessité à la population réfugiée sahraouie, dans le cadre des plans globaux ECHO 2001 et 2002.

Dans son rapport du 03/09/2003, la DG ECHO relève notamment que:

1.- les opérations sont mises en œuvre par deux agences locales: [redacted] pour le transport des biens financés jusqu'aux camps, [redacted] pour l'entreposage et la distribution dans les camps.

2.- le transport (2000 Km) des marchandises entre Oran et Rabouni ([redacted]) est sous-traité par le [redacted] à deux compagnies de transport [redacted] et [redacted], compagnie privée), toutes deux contractées sans appels d'offres.

3.- il existe de nombreuses insuffisances- infrastructures inadaptées, manque de procédures de gestion des stocks formalisées- dont certaines sont liées à un manque de coopération et de transparence des autorités sahraouies (contrôle des stocks, monitoring des distributions).

4.- l'accès à toute donnée concernant les bénéficiaires (liste, nom des familles, nombre de personnes par famille) a toujours été refusé aux ONG par les autorités sahraouies.

Cependant le rapport d'audit ne fait aucune mention de possibles détournements.

b) Les auditions et les contacts de l' OLAF :

OLAF a alors entrepris une série d'auditions, en Europe et au Maroc, dans le but d'obtenir des précisions sur les éventuels détournements. Suivent les résumés de ces auditions – **en gras les noms des personnes soupçonnées**, ***en italique les entrepôts secrets***, soulignés les témoignages directs de détournements.

I. La réunion à [redacted] en [redacted] 2004 :

[redacted] de l'Association [redacted], a déclaré avoir publié en [redacted] 2003 un rapport sur [redacted]»; on recensait 1182 prisonniers en avril 2003, dont la plupart ont été libérés depuis suite à des campagnes internationales; un grand nombre de ces prisonniers a été interrogé par [redacted] en langue arabe; tous les non-officiers sont soumis au travail forcé; la plupart des infrastructures construites au Sahara occidental, financées par les donateurs internationaux, l'auraient été grâce à de la main d'œuvre des prisonniers, donc gratuite; l'exemple de l'hôpital de TIFARITI est donné : [redacted] aurait fabriqué de fausses listes de personnel pour se faire payer la main d'œuvre; des prisonniers reviennent du 'travail' couverts

de farine : ils ont déclaré avoir transvasé de grandes quantités de farine, de sacs marqués de l'identifiant de l'aide internationale, vers des sacs anonymes.

[redacted] nous cite le nom du "spécialiste" du détournement, [redacted]

II. La réunion [redacted] en [redacted] 2004 :

Un informateur désirant garder l'anonymat, actif dans les [redacted] Sahara [redacted] a déclaré que:

[redacted] a amené 3 camions neufs en avril 2003 dans le camp de DAKHLA : ces camions ont été réquisitionnés immédiatement par [redacted]. Ils ont été chargés de produits de l'aide alimentaire internationale et conduits en direction de la Mauritanie pour y vendre la nourriture; ce n'est qu'en juillet 2003, suite à des pressions [redacted], que les camions ont été restitués [redacted] à chaque voyage, les camions étaient chargés d'une à deux tonnes de marchandises. L'informateur n'a pu préciser si les aliments détournés provenaient de la Commission européenne : il a ajouté qu'il confirme que les aliments sont transvasés avant transport, pour en rendre l'identification impossible.

L'informateur a ajouté que:

- [redacted] serait actuellement [redacted]: il est connu pour être l'un des principaux organisateurs des détournements d'aide internationale, principalement vers [redacted]. Il pourrait disposer de comptes en banque dans ce pays.

- [redacted] serait également un des principaux organisateurs des détournements. Il aurait fait construire une grande maison dans les environs de [redacted]

- le port d'Oran, par lequel transite l'aide internationale, particulièrement l'aide alimentaire d'ECHO aux camps sahraouis, serait stratégique. C'est à cet endroit que serait opéré le tri, entre 'ce qui doit arriver' et 'ce qui peut être détourné'. Cette organisation serait entre les mains du bureau à Oran du [redacted] partagé avec [redacted] Les opérations seraient organisées par [redacted] membre du [redacted] et du [redacted] C'est lui qui serait ou aurait été responsable du « tri » à l'arrivée au port.

- le marché de LEHFERA, qui est décrit comme un poste de commerce, complètement sous contrôle du [redacted] : situé sur la frontière Mauritanie/Algérie, proche de Ain Ben Tilli et Bir Lefjah. Ce lieu serait un des endroits principaux où les marchandises détournées des camps sahraouis seraient vendues.

- un autre exemple d'irrégularité a été donné, pas en relation directe avec le financement européen : les réfugiés des camps sahraouis pratiquent le troc, pour leur compte personnel. Il nous a été dit que [redacted] obligerait les réfugiés à lui remettre un pourcentage du résultat du troc. Ce procédé serait illégal et servirait à l'~~enrichissement personnel~~ du [redacted]

00789212

III. La réunion à Berlin en mai 2004 :

Le [redacted] nous y a déclaré que : le problème de population surévaluée et de détournements de l'aide alimentaire était connu de tous, dans les milieux diplomatiques d'Alger; il a vu des marchandises – sardines et boîtes de thon – provenant de l'aide internationale, en vente sur le marché de Béchar.

IV. L'audition à [redacted] en [redacted] 2004 :

-M. [redacted] a déclaré que: [redacted]

Il a créé une association pour sensibiliser l'opinion aux exactions menées par le [redacted].

- LEHFERA était en 1991 la plaque tournante de la contrebande d'aide internationale.

- en 1990, [redacted] dignitaire du [redacted] a organisé une fête [redacted] Il a fait venir un groupe de musiciens célèbres [redacted] qu'il a payés en leur offrant [redacted] remplies de produits alimentaires provenant de l'aide internationale. M. [redacted] a lui-même chargé les denrées [redacted] Les chanteurs ont en outre reçu une tente provenant de l'ONU, de grand prix et chacun 8000USD. Le chanteur principal du groupe s'appelle [redacted], toujours très connu.

- un trafic de chameaux a été organisé en 1985: le donateur – Commission européenne ou Suède- a payé le tarif des chameaux de Mauritanie, alors que les chameaux réellement achetés provenaient du Mali, valant 5 fois moins d'argent. Ces chameaux étaient nourris d'aliments de l'aide internationale, pour rendre leur viande comestible. Cette viande ensuite a été vendue aux réfugiés, non donnée. [redacted] et [redacted] ont profité de cette opération.

- les détournements sont organisés à très grande échelle par la haute hiérarchie du [redacted] particulièrement [redacted] Le nommé [redacted] qui était bras droit de [redacted], vit dans sa villa [redacted]: il est connu pour les détournements qu'il a organisés. [redacted] aurait financé [redacted]

- [redacted] connaît la réalité des détournements. [redacted] qui coordonne l'aide internationale vers le Sahara occidental, est également au courant. Il refuse d'en parler parce que les [redacted] qu'il représente vivent depuis 25 ans sur ce dossier et ne veulent pas que cela s'arrête.

- les marchandises détournées vers la Mauritanie sont vendues à LEHFERA. Celles destinées à l'Algérie ou au Mali sont vendues à BORJ EL MOCHTAR.

V. Les auditions [redacted] en [redacted] 2004 :

- M. [redacted] a déclaré que: [redacted]

- il y a un départ chaque mois, vers la Mauritanie, des médicaments les plus prisés – pénicilline, anpicilline, sutures, vitamine C, chaises roulantes, béquilles. Ces détournements seraient organisés par [redacted]

- [redacted] organisateur de détournements [redacted] Ses chameaux se nourrissent principalement de l'aide alimentaire internationale.

- [redacted] est très riche : propriétés [redacted], des dizaines de troupeaux de chameaux, une villa [redacted]

- [redacted], a ses hommes et ses propres camions qui acheminent les marchandises [redacted] Ses hommes : [redacted] Ce dernier est [redacted]

- un autre centre, *EL JAZHOUANI*, 26 Km sud de Tindouf : on y procède au transvasement de l'aide alimentaire vers des emballages anonymes. Il y a dans le centre des machines à coudre pour confectionner les nouveaux emballages.

- les prisonniers [redacted] civils ou de guerre, ont, et eux seuls, construit toutes les infrastructures solides (hôpitaux, écoles, puits) dans cette région. Si des donateurs ont payé de la main d'œuvre pour ces travaux, c'est une autre forme de détournement. Des films sont tournés par le [redacted] après que les travaux sont terminés par les prisonniers, [redacted] De même, dans des zones contrôlées par [redacted], les détenus sont habillés en militaires, pour faire croire que les travaux sont réalisés par des Sahraouis, ce qui est faux.

- il y a des anciens [redacted] repentis, qui pourraient témoigner sur les détournements, auxquels ils ont participé : [redacted] tous deux également au Maroc. Les centaines de chameaux de ce dernier se nourrissaient de l'aide alimentaire internationale.

- Mme [redacted], aurait constaté le vol de médicaments envoyés par le CICR(1).

- M. [redacted] a déclaré que: il a été [redacted] forcé quotidiennement de participer aux détournements d'aide internationale, entre 1991, fin des hostilités et 2003, [redacted]

(1) NOTE de OLAF : [redacted], contactée par téléphone, a nié avoir été témoin de vol de médicaments.

- le détournement commence entre Oran et Tindouf : les camions de la [redacted] arrivent à Tindouf. Il manque des marchandises, souvent plusieurs tonnes. Le responsable sahraoui, du [redacted] signe pour réception et reçoit de l'argent du chauffeur du camion pour ce qui manque, entre 10.000 et 40.000 Dinars algériens. Ces sommes 'remontent' ensuite la hiérarchie du [redacted] tous en profitent de la sorte. Des noms : [redacted] Les marchandises détournées à ce stade sont revendues sur des marchés en Algérie.

- les marchandises qui arrivent à Rabouni sont en grande partie détournées par après. Seule la partie de l'aide permettant aux réfugiés de survivre leur est distribuée, le reste est chargé sur des camions [redacted] et vendu en Mauritanie, à Nouakchott, Nouadibou, Zouérate, au Nord-Mali et au Sud-Algérien. Même des camions, remorques, citernes, grues de différents donateurs y sont vendus. Ces ventes profitaient à ces dignitaires [redacted]

- une unité de production de poulets et d'œufs a été financée fin des années 80 par l'ONU, pour les besoins alimentaires des camps, elle est toujours subsidiée par des donateurs : les poulets et les œufs sont vendus et non donnés aux réfugiés. En profitent : [redacted]

- détournement de main d'œuvre : des centaines de prisonniers marocains ont été/sont utilisés pour charger et décharger des camions, mais aussi pour la construction : il a construit des écoles, hôpitaux. Par exemple, l'hôpital de Tifariti, [redacted] a été construit par des prisonniers ; lors de l'inauguration, il a vu sur un tableau reprenant les différents coûts de cette construction, un chiffre très important de main d'œuvre, qui en réalité était donc gratuite, puisque les prisonniers n'ont jamais été payés (2).

- *Lehfera* : il connaît l'endroit de réputation, situé dans un triangle formé par Tifariti, Bentili et Bir Moghrein. Des Sahraouis, dont [redacted] y possèdent des magasins pour y écouler les marchandises détournées des camps.

(2) NOTE de OLAF : un tableau nous a été remis par AIDCO – note [redacted] des projets co-financés par la Commission en Algérie et au Sahara occidental. Après examen de ces projets et réunions avec les fonctionnaires responsables du dossier chez ECHO, il apparaît qu'aucune construction n'a jamais été financée par la Commission. Cette allégation de détournement de coûts de main d'œuvre est donc sans objet en ce qui concerne l'enquête OLAF.

VI. L'audition qui a eu lieu [redacted]/2004:

[redacted] a déclaré que:

- la distribution pose les pires problèmes en termes de fiabilité. Il n'y a pas assez de personnel expatrié pour suivre l'ensemble des distributions, sachant que celles-ci sont faites simultanément dans plusieurs camps, et à plusieurs endroits par camps. On peut avoir 6 camions qui distribuent l'aide dans chaque camp, au même moment. Ces distributions sont étalées sur plusieurs jours et il est arrivé que des produits restent sans surveillance sur un point de distribution durant plus de 24 heures. A titre indicatif il y a plus de trente points de distribution et, compte tenu du mauvais état de la flotte de transport locale, les distributions s'échelonnent souvent sur des périodes de plus de vingt jours, ce qui rend les opérations de monitoring encore plus difficiles.

- c'est le [redacted] qui est responsable de la gestion des stocks: il faut savoir que le [redacted] dispose pour le contrôle des stocks de deux personnes au maximum, [redacted] C'est tout à fait insuffisant pour les contrôles qu'ils ont à exercer. On peut se demander pourquoi le [redacted] n'a pas décidé de renforcer son équipe, compte tenu des difficultés rencontrées.

- une des faiblesses est aussi qu'il est très difficile aux ONG d'effectuer des visites surprises ou des monitoring à l'improviste sur place. En effet, leurs déplacements sont contrôlés en permanence par les autorités sahraouies et ils doivent en plus demander l'autorisation préalable à ces autorités.

- ECHO a eu une discussion avec [redacted], suite à un rapport [redacted] ce rapport mentionne que des tentes, objets d'un contrat ECHO-[redacted] arrivées à Rabouni, ont été stockées dans des containers dont les expatriés de la [redacted]ne disposaient pas des clés et sur lesquelles les expatriés n'ont pas placé de scellés. En outre la fiche de stock n'était pas présente dans les conteneurs.

VII. Les réunions à [redacted] en décembre 2004 :

[redacted]; ont déclaré que:

[redacted] aurait de grands troupeaux, des propriétés [redacted] des actions dans des compagnies de navigation (pêche).

[redacted] organiserait les convois, particulièrement la contrebande d'essence [redacted], avec [redacted]

[redacted], serait responsable de la contrebande de nourriture et d'essence, vendus dans la banlieue de Zouerat.

[redacted] aurait des propriétés [redacted] et des bateaux.

[redacted] possèderait une villa [redacted]

LEHFERA en Mauritanie, leur est connu pour être un lieu de contrebande de marchandises.

VIII. La réunion [redacted] en décembre 2004 :

[redacted] déclaré que:

- ce sont les prisonniers [redacted] qui chargent/déchargent l'aide internationale. Les responsables des stocks à Rabouni se « servent allègrement ». A Oran, [redacted] prélève une partie des marchandises destinées aux camps. Il a assisté à la distribution de lait en poudre dans des familles du camp, et ensuite au passage de camions dans ces familles pour reprendre le lait distribué.

Il cite le nom de [redacted] qui se serait enrichi grâce à l'aide internationale.

IX. L'audition à [redacted] en avril 2005 :

[redacted] a déclaré que:

- les contrôles de distribution ne peuvent s'effectuer que jusqu'aux groupes de bénéficiaires (1 représentant pour 150 bénéficiaires), jamais jusqu'aux bénéficiaires eux-mêmes.

- 80 sacs de 25 Kg de lait en poudre du contrat de 2002 ont été retrouvés sur des marchés en Mauritanie. Ces sacs, retrouvés principalement à Nouakchott, étaient vendus dans leur conditionnement ECHO, portant le numéro de contrat 2002/01002 (ECHO-CARITAS).

- [redacted] possèderait des stations d'essence [redacted]

X. La réunion [redacted] en avril 2005 :

Une réunion a été organisée avec les services du [redacted] et le [redacted] Au cours de cette réunion, l'OLAF a appris que:

- évoquent un marché à LEHFERA, (proximité de BIR-MOGHREIN), à un croisement de routes, endroit dangereux, pas de hangars mais les marchandises sont vendues à partir des camions : on y trouve des cigarettes, des voitures, de l'assistance alimentaire dans son emballage d'origine, aussi provenant d'ECHO.

- d'autres produits de l'assistance internationale ont été vus sur les marchés de Mauritanie: à Zouérate récemment, on a vu un volume de 16m3 en vente.

- à l'occasion d'une réconciliation des stocks récemment, le [redacted] a constaté un 'trou' de 500 Tonnes de farine. Il n'y a pas eu d'enquête.

XI. L'audition menée [redacted] en décembre 2005 :

[redacted] qui a rejoint le Maroc en 1991 a déclaré que:

- [redacted] est un symbole de la contrebande des produits de l'aide humanitaire. Il prélève les stocks de l'armée ou du [redacted] les charge sur des camions civils ou de l'armée, dont certains proviennent aussi de l'aide humanitaire et ce sont ses militaires qui sont envoyés pour vendre ces marchandises sur les marchés algériens, mauritaniens et maliens. [redacted] possède un des plus grands cheptels de chameaux de la région et plusieurs maisons [redacted]

XII. L'audition à [redacted] en décembre 2005 :

[redacted] ex-prisonnier de guerre, qui a passé 25 ans en détention [redacted] de [redacted] a déclaré que:

- le [redacted] fournit de la farine de bonne qualité, achetée au Canada. On vide la farine de bonne qualité dans des sacs algériens et on vide la farine algérienne dans les sacs canadiens. C'est la farine algérienne qui est distribuée dans les camps. La farine canadienne est chargée par des prisonniers sur des camions qui partent le plus souvent à Zouérate (Mauritanie). Un témoin a dit à [redacted] avoir vu arriver 13 camions semi-remorques à Zouérate, tous chargés d'aide humanitaire appartenant au [redacted]

- il a vu un infirmier [redacted] remplir des caisses de médicaments qu'il a emmenés le lendemain pour les vendre [redacted]

- les appareils médicaux sont revendus à Tindouf ou à Alger

- des pièces détachées de citernes d'eau, fournies par le [redacted] sont commandées plusieurs fois par an et revendues.

- M. [redacted] et ses « sbires » sont responsables de ces trafics.

XIII. L'audition à [redacted] en décembre 2005 :

[redacted] qui a quitté la région en 1990: [redacted] a déclaré que:

- [redacted] a entendu que M. [redacted] aurait des propriétés en [redacted] et dans la région [redacted]

00789212

XIV. L'audition à [redacted] en décembre 2005 :

[redacted], [redacted], qui a rejoint le Maroc en 2005, a déclaré que:

- une partie de l'aide humanitaire est envoyée à Tindouf en Algérie, et bénéficie à des gens qui vivent dans des maisons et qui sont parfois des fonctionnaires algériens.

- des camions appartenant au [redacted] sont chargés de l'aide humanitaire qui est vendue en Mauritanie, à un endroit appelé *Garb el Gahin* qui a pris la place de Lehfera.

- il existe sur le territoire des camps plusieurs endroits secrets, auxquels les ONG n'ont pas accès, qui servent de dépôt pour le trafic de l'aide humanitaire. Il s'agit de 3 centres : *EN KAILA, EL GAZHOUANI et un autre point à proximité du Ministère du Développement à Rabouni.* Ces réserves servent à cacher les stocks réels pour pouvoir demander de l'aide supplémentaire. C'est de ces endroits que partent les convois organisés pour la vente des produits détournés. Ces convois étaient organisés au profit du [redacted]

- les détournements commencent dès Oran, pour de très grandes quantités.

XV. Les auditions à [redacted] en février 2006 :

MM. [redacted] utilisés comme main d'œuvre par le gouvernement saharaoui, ont déclaré que:

- *EL HAFED*, en territoire algérien, 8 à 10 Km ENE du camp de prisonniers d'Auserd, est un entrepôt caché. Cet entrepôt est situé à côté d'une dépression de sel et est constitué de plates-formes de béton, sur lesquelles le ravitaillement est placé, recouvert de bâches. Les traces d'anciennes chambres de prisonniers sont encore visibles au sol. On met à cet endroit l'aide alimentaire qui n'est pas distribuée aux refugiés, mais qui est destinée à la vente au Mali ou aux nomades algériens.

- *TIJARA* est une ancienne école, abandonnée et qui sert de stock caché, située à 5 Km au sud de Rabouni.

- *GHAZOUANI* est un centre de ravitaillement pour les militaires, dans lequel on cache des denrées humanitaires. Ce site, militaire, est inaccessible aux civils et aux humanitaires. Il est situé à 2 Km au SO de Rabouni, à l'abri d'une colline.

- *NKHILA* est à 10 Km à l'O de Rabouni, un hangar à côté de l'usine de poulets et d'oeufs.

Lorsqu'une visite de contrôle est annoncée, [redacted] rassemble tous ses moyens de transport, ainsi qu'une centaine de prisonniers, et transporte le ravitaillement [redacted] vers ces endroits cachés. Cela se passe environ une semaine / 10 jours avant la date de la visite. Dans ces cas, [redacted] assiste en personne à ces chargements/déchargements, qui se passent de jour ou de nuit.

00769212

MM. [redacted] entre 1986 et 1993 et [redacted] entre 1986 et 1990, ici présents, ont participé à ces manoeuvres à plusieurs reprises.

Ces manoeuvres avaient pour but de montrer aux organisations donatrices que les entrepôts étaient vides et que les réfugiés étaient à court de ravitaillement. Ces marchandises ne retournaient pas [redacted] Lorsque les prisonniers retournaient dans les entrepôts cachés, ces entrepôts cachés étaient vides. Les prisonniers auditionnés supposent que ce qui y était entreposé était revendu. En tout cas, seules les marchandises se trouvant dans l'entrepôt [redacted] étaient distribuées aux réfugiés.

- l'aide humanitaire qui arrive à Oran ou Alger est tronquée d'un tiers dans les ports. Ce tiers est distribué localement, vendu ou donné aux Algériens du port. Les deux tiers restants sont chargés dans des camions en direction de Tindouf. A leur arrivée à Tindouf [redacted] constatent l'absence de sacs sur plusieurs rangées. Ces sacs disparaissent entre Oran/Alger et Tindouf. Les chauffeurs algériens volent et vendent ces marchandises sur le trajet, et paient à l'arrivée les responsables du [redacted] chargés de la réception des marchandises. Ces chargés de la réception sont souvent des gens placés par les responsables du [redacted] à qui ils rétrocèdent une partie de l'argent qui leur est donné par les chauffeurs. [redacted] du FP, une dizaine de personnes, ont mis ce système en place. [redacted] et d'autres. Il faut remarquer que ces gens changeaient d'affectation en fonction des circonstances, pour être toujours au bon endroit pour bénéficier des détournements. Par exemple, [redacted] quand tout le ravitaillement était centralisé à [redacted]. Quand les donateurs ont décidé que tout serait distribué au niveau de [redacted] il a été nommé [redacted] ce qui peut être considéré comme une dégradation. En fait, pas du tout, il gagnait encore plus du détournement qu'il organisait au niveau de [redacted]

Ces rotations dans les affectations avaient pour but que chacun des dignitaires du [redacted] puisse profiter de la manne humanitaire.

Une autre façon de faire de l'argent : [redacted] qui est autorisé à traiter directement avec les ONG, imagine un projet, par exemple la construction d'une école. Il gonfle les devis aux normes européennes et il présente des factures à l'ONG qui souvent ne réceptionne pas les travaux de façon rigoureuse. Sur ces factures figure un poste important pour la main d'oeuvre qui évidemment est gratuite puisque ce sont les prisonniers qui construisent. Les briques sont fabriquées par les prisonniers, à base d'argile, donc gratuites. Le ciment est acheté, facturé à l'ONG mais n'est pas utilisé, les murs sont seulement recouverts de sable puis badigeonnés pour montrer une bonne finition. Ce sont des prisonniers qui ont construit les menuiseries, facturées aux ONG. Par exemple, l'hôpital civil de Rabouni a été construit dans ces conditions et il s'est fissuré au bout de quelques mois. Seul le zinc est réel, car on ne peut pas le fabriquer. Les vitrages sont facturés, or il n y a nulle part aucune vitre.

- 4 camions de farine ont quitté DAKHLA en 2002-2003, quand [redacted] était [redacted] pour la frontière algéro-malienne, à des endroits dits LAKHCHACH et LAK-HAL. Au retour, les camions ont ramené 450 moutons qui sont devenus propriété de [redacted] Ces moutons ont ensuite été financés par une région d'Espagne - ASTURIAS- au titre d'un projet humanitaire de nourriture pour les réfugiés, de même que la construction du jardin, effectuée par les prisonniers, donc gratuitement.

Le contrat avec l'ONG inclut l'alimentation du bétail. [redacted] amène les moutons dans la campagne et revend le fourrage [redacted] L'ONG paie le salaire de 7 bergers, qui n'existent pas, ce sont des prisonniers qui gardent les moutons. A chaque visite de l'ONG il ramène les moutons [redacted] A une occasion, l'ONG est revenue sur place quelques moments après [redacted] et a constaté que les moutons avaient déjà quitté l'endroit.

- la majorité des responsables du [redacted] transforme ses bénéfices en troupeaux de chameaux, chacun en possède 600-700. Ces troupeaux étaient parfois gardés par des prisonniers, en particulier le prisonnier [redacted] qui n'est pas présent parmi nous, pendant 6 ans.

- M [redacted] ayant vécu comme prisonnier [redacted] a souvent chargé [redacted] avec ses camarades, des semi-remorques avec de la farine, du sucre, du riz et des lentilles, ainsi que du lait en poudre. Ces chargements avaient lieu tous les deux mois au départ des entrepôts cachés dont il est fait mention ci-dessus. Il a accompagné à deux reprises ces semi-remorques jusqu'un endroit situé à deux jours de route de [redacted] qu'il ne connaît pas précisément, en Mauritanie. Les marchandises ont été déchargées par lui à cet endroit, Il a demandé où ces denrées allaient. Les chauffeurs mauritaniens lui ont répondu que ces marchandises allaient être vendues. Ce détournement a été ordonné par [redacted] il est donc certain que c'est ce dernier qui a bénéficié de l'argent produit par cette manoeuvre. En effet, un jour, des chauffeurs mauritaniens ont ramené les camions vides avec les prisonniers marocains, dont [redacted] qui a vu ces chauffeurs se rendre chez [redacted] dans les locaux de l'administration, probablement pour payer [redacted]

- un autre prisonnier, [redacted] qui a travaillé comme ouvrier, a séjourné en 1991 et 1992 à [redacted] à l'intérieur du Sahara. Il y a deux camps à LEHFERA, un pour la population, un autre dirigé par la sécurité du FP, réservé au stockage du ravitaillement détourné à destination de la Mauritanie. Ce centre est approvisionné par les 4 entrepôts cachés. *MIJIK* est un autre centre de concentration de marchandises détournées, commandé par [redacted]

- des boulangeries existent dans chaque camp. Ces boulangeries ont été financées par l'humanitaire international, ainsi que la farine qui y est travaillée. Seulement, les pains sont vendus aux réfugiés, le profit de la vente allant aux différents gouverneurs des Willayas ou de la localité où se trouve la boulangerie. De même, l'usine à poulets et oeufs près de Rabouni, à l'origine au profit des réfugiés. En fait, les oeufs et poulets sont vendus aux réfugiés et en Algérie, au profit de [redacted] par l'intermédiaire de son subordonné [redacted]

- des responsables du [redacted] ont installé des points de vente, sortes d'épiceries, dans les camps, destinés à vendre l'aide humanitaire aux populations. C'est une manière indirecte de récupérer tout l'argent qui circule au sein de la population civile, en l'occurrence l'argent versé aux retraités par le gouvernement espagnol.

XVI. D'autres auditions à [redacted] en février 2006 :

[redacted] anciens responsables de haut niveau dans la structure du [redacted] et qui ont rejoint le Maroc entre 1992 et 2002, ont déclaré que:

- en 1975, les dirigeants du [redacted] étaient pauvres. Actuellement, ils disposent de biens immobiliers à [redacted], aussi en [redacted] construits grâce à la vente des produits de l'aide humanitaire. Il s'agit de biens au nom de proches parents de certains dignitaires [redacted] : les propriétaires réels ne peuvent pas avoir de biens à leur nom, ni ne peuvent paraître riches, pour ne pas perdre leur valeur d'exemple aux yeux de leur peuple. Il existe aussi des hommes de paille, Mauritaniens, hommes de confiance de certains dignitaires, qui possèdent des biens en leur nom, acquis avec l'argent des dignitaires. Tout le monde sait que ces dirigeants sont très riches, mais ils ne le montrent pas. Nos témoins n'ont pas voulu nous donner des noms et des adresses, de crainte de se mettre en danger.

- [redacted] aurait des hôtels [redacted]. Il serait actionnaire de la société [redacted]

- [redacted] aurait des propriétés en [redacted]. Il aurait plusieurs propriétés à [redacted] au nom de membres de sa famille.

- [redacted] aurait des propriétés à [redacted]

- [redacted] est un militaire [redacted]. C'est le principal auteur des détournements d'aide humanitaire. Il est certain qu'il possède des propriétés en [redacted]

XVII. Plusieurs réunions ont eu lieu [redacted] en 2005 et 2006 :

L'OLAF a eu plusieurs réunions avec les Autorités marocaines, afin d'obtenir des informations tiles à vérifier les allégations [redacted] contenues dans plusieurs des auditions citées ci-dessus. Une liste des principales personnes soupçonnées et des allégations faites à leur encontre leur a été remise.

Au moment de rédiger le présent rapport, l'OLAF n'avait pas encore reçu ces informations.

XVIII. L'audition [redacted] en juin 2006 :

[redacted] qui a travaillé [redacted] entre 1989 et 2000 dans les territoires sahraouis, comme employé [redacted] entre 2000 et 2003, également dans les territoires, a déclaré que:

- beaucoup de rumeurs ont existé, concernant des détournements. On parlait de camions de lait en poudre détournés vers la Mauritanie. On trouvait des boîtes de thon en vente dans les boutiques des camps.

- les responsables [redacted] exigeaient de procéder eux-mêmes aux distributions.

- le [redacted] aurait des hôtels [redacted] aurait des magasins à [redacted] tous les hauts dirigeants auraient des troupeaux de chameaux.

- tout le monde sur place dit que des détournements existent. Le problème est d'en faire la preuve: il n 'existe pas de titre de propriété des chameaux.

c) Les contrôles sur place effectués par l'OLAF

En parallèle à ces auditions, OLAF s'est rendu au siège européen des différents partenaires de ECHO pour les contrats de 2002, 2003 et 2004 – contrats pour une somme totale de 27.251.000 €, afin d'y recueillir toute information utile au développement de l'enquête et d'y vérifier le respect des procédures dans le cadre des contrats passés avec ECHO. Les organisations suivantes ont été visitées :
- en [redacted]
- en [redacted]
- en [redacted]
- en [redacted]

Ces contrôles n'ont pas mis en évidence de fraude ni d'irrégularités dans le chef des ces organisations. Par contre, une majorité d'entre elles ont reconnu qu'il leur était impossible d'avoir accès aux réfugiés sinon en présence permanente du personnel [redacted]

La liste des organisations financées par ECHO pour les années 2002-2004 comprend également le [redacted] et le [redacted]

OLAF, à l'occasion d'une réunion avec le [redacted] et le [redacted] en [redacted] 2004, a informé [redacted] des allégations contenues dans son dossier, ainsi que des résultats de l'étude du CCR sur les chiffres de population des réfugiés dans les camps.
Suite à cette réunion, le [redacted] et [redacted] ont alors chacun lancé une inspection de leurs projets en Algérie, couvrant la période 01/2004 à 02/2005. Les rapports de ces inspections ont été remis à l'OLAF le 16/08/2005 en ce qui concerne le [redacted]. Une version expurgée, ayant pris la forme d'une briefing note pour OLAF, en a ensuite été transmise à l'Office le 02/02/2006, avec autorisation pour OLAF de citer les termes de cette version.

Le [redacted] a transmis son rapport à l'OLAF le 11/07/2006. Les résumés des conclusions de ces rapports sont repris infra sous *E.* et *F.*

Lorsqu' OLAF a exprimé [redacted] sa volonté d'analyser les dossiers des contrats financés par la Commission, [redacted] (bénéficiaire de 2 contrats pour une somme cumulée de 9.257.000 €) et [redacted] (2 contrats pour 1.180.000 €) n'ont pas donné accès à leurs dossiers, [redacted]
Une réunion a dès lors été organisée [redacted]

A cette occasion, [redacted] ont accepté de partager avec OLAF le rapport d'audit évoqué ci-dessus, mais ont persisté dans leur refus de donner à l'OLAF accès aux dossiers des contrats.

E. Rapport d'inspection du [redacted]

Le [redacted] a effectué sa mission en mars 2005, en vue d'inspecter les procédures logistiques, de gestion des matières premières et la programmation pour la période 01/2004 - 02/2005.
L'inspection ne s'est pas occupée des chiffres de population des camps.
A l'issue de cette mission, le [redacted] a constaté dans son rapport que:

a) la totalité des marchandises arrive à Oran; dans le port, l'inspection a observé que les containers sont « déballés » pour répondre à la législation locale qui interdit les camions chargés de plus de 20 tonnes de marchandise; ce déballage et reconditionnement dans les camions se fait dans un environnement qui échappe au contrôle des donateurs ou du [redacted] Les feuilles de route ne sont pas adaptées à cette manipulation; il n'y a dès lors plus de certitude que la totalité des biens soient encore entre les mains du [redacted].

b [redacted] le transport d'Oran à Rabouni pose problème: un trajet dure normalement 5 jours, il est arrivé qu'il prenne de 15 à 49 jours; [redacted] deux sociétés algériennes de transport se partagent les contrats depuis longtemps; le [redacted] sous-traite ensuite l'entreposage et la distribution des produits au [redacted] le contrôle de ces étapes échappe totalement au [redacted] A l'arrivée à Rabouni, le contenu des camions n'est pas vérifié physiquement.

c) des problèmes existent dans la gestion des entrepôts dans les camps; les procédures de contrôle internes sont inexistantes; les stocks de marchandises sont mélangés, sans tenir compte des donateurs; il est apparu également que les personnes affectées aux entrepôts sont illettrées, donc incapables de tenir à jour les documents de gestion des entrepôts.

d) de nombreux problèmes sont apparus dans le transport secondaire (de Rabouni aux bénéficiaires) : alors que 3 des 4 camps se trouvent à moins de 50 Kms de Rabouni, il est arrivé que le transport dure 4 semaines; les feuilles de route devant accompagner les marchandises étaient inexistantes dans plus de 50% des cas.

e) concernant la distribution de l'aide aux réfugiés, d'importants problèmes ont été soulevés : le gouvernement saharaoui refuse l'enregistrement des réfugiés, les cartes de rations ne sont pas utilisées, les réfugiés ne signent pas pour réception.

f) une autre difficulté dans le contrôle de la distribution provient du fait que le personnel des agences n'a pas d'accès illimité aux camps; ces membres du personnel ont l'autorisation de contrôle dans les camps uniquement lorsque accompagnés de personnel du [redacted] ou du [redacted] et encore ces contrôles sont difficiles à organiser.

g) en conclusion, le niveau de vérifications mises en place par le [redacted] et le [redacted] est beaucoup trop faible; il est recommandé [redacted] de remédier à ce problème.

F. Rapport d'enquête [redacted]:

L'Inspection Générale du [redacted] a effectué une mission en mars 2005, dans le but d'identifier les faiblesses dans le système de distribution de l'aide alimentaire.
A l'issue de cette mission, le [redacted] constate dans son rapport que:

a) il reste encore à régler le problème historique du recensement de la population; en l'absence d'accord des autorités locales pour effectuer un tel exercice, le nombre de bénéficiaires à prendre en compte par le [redacted] doit être de 90.000.

b) il persiste un manque de clarté concernant les différents donateurs du [redacted] celui-ci reçoit des aides de plus de 30 donateurs différents; ce fait, couplé au manque de procédures de contrôle et de comptabilisation, accentue le risque de « double financement », donc de fraude.

c) quand des camions quittent Rabouni pour la distribution dans les camps, les marchandises sont accompagnées de « bordereaux de distribution ». Ces documents sont signés par les chefs des Daïras (villages), qui distribuent ensuite l'aide aux chefs de groupe représentant 150 personnes.

d) le décompte de ces bordereaux de distribution, comparé au volume de nourriture approuvé chaque mois par une réunion de coordination alimentaire, pourrait permettre de vérifier si la nourriture est distribuée à 158.000 personnes (chiffre officiel); à cet égard un test a été effectué pour les bordereaux de distribution de farine et de lentilles pour novembre et décembre 2004 : les volumes retrouvés sur les bordereaux sont inférieurs aux volumes approuvés par la réunion de coordination alimentaire.

e) même si ces chiffres détaillés n'apparaissent pas dans le rapport du [redacted] ceci pourrait être dû à des bordereaux manquants, **ou au fait que, puisqu'il y a moins que 158.000 bénéficiaires, le volume réel d'aliments distribués est inférieur au volume décidé par la réunion mensuelle de coordination alimentaire.**

f) à la suite du contrôle des stocks réels dans les entrepôts de Rabouni, **un « trou » de 1000 tonnes de farine apparaît entre les chiffres officiels du rapport de stock et le décompte physique du stock.**

g) le [redacted] a demandé au [redacted] (date non identifiée dans le rapport) de fournir des aliments à [redacted] soldats. **Une autre source du [redacted] mentionne qu'il n'est pas improbable (not unlikely that) que de l'aide alimentaire soit envoyée aux soldats du [redacted]** Ceci n'est évidemment pas prévu dans le cadre de la politique humanitaire de la DG ECHO, qui est chargée d'assister des réfugiés.

2. Conclusions et Recommandations

A. Sur les chiffres de population :

L'initiative de OLAF de confier au CCR d'Ispra une étude scientifique a permis d'établir un chiffre fiable de réfugiés à assister, ce qui avait été rendu impossible jusqu'alors par la volonté des gouvernements algérien et du Front Polisario, malgré les tentatives successives du HCR d'organiser un recensement de la population. Cette nouvelle donnée a été adoptée assez rapidement par les principaux donateurs d'aide humanitaire, dont ECHO qui a finalement accepté de revoir à la baisse la quantité d'aide à pourvoir.

Plusieurs témoignages d'origines différentes, recueillis dans le cadre de la présente enquête, estiment que la sur-assistance aux réfugiés, conséquence d'un chiffre de population erroné, a permis le détournement de grandes quantités d'aide humanitaire. En gardant constante la qualité et la quantité de l'aide pour chaque personne assistée, l'adaptation de ce chiffre à la réalité du nombre réel des réfugiés devra réduire les possibilités de détournements.

B. Sur les détournements :

L'enquête de l'OLAF a permis d'auditionner et de rencontrer des témoins, directs et indirects, provenant de milieux divers mais proches du dossier 'aide aux réfugiés du sud-algérien'. Les enquêteurs ont rencontré et entendu des membres d'ONG actives sur place, des prisonniers civils et militaires [redacted] qui ont été amenés à participer aux détournements, d'anciens membres du [redacted] le fonctionnaire ECHO responsable du dossier, un fonctionnaire d'un Etat Membre, un ex-militaire du gouvernement saharaoui.

Plusieurs réunions ont été organisées avec les représentants des agences des Nations Unies en charge de ce dossier [redacted]. Les rapports d'une inspection organisée dans la région par ces agences en 2005 ont été remis à l'OLAF et leurs principales constatations jointes au présent document.

Enfin, des contrôles ont été menés par OLAF auprès des ONG contractantes de ECHO pour la période 2002-2004.

Les informations que l'OLAF a recueillies permettent de tirer des conclusions raisonnablement certaines et notamment que:

a) une partie importante de l'aide humanitaire, financée en partie par la Commission européenne, a été détournée.

b) une partie importante de ces détournements a été organisée par des dignitaires saharaouis ou du [redacted]

c) plus en amont de la chaîne logistique, des détournements ont été organisés par du personnel du [redacted] du [redacted], par des [redacted], également par des [redacted] qui prennent en charge l'assistance internationale au [redacted]

d) une des raisons qui ont rendu ces détournements possibles est la surestimation du nombre des réfugiés et donc des aides fournies. Cette surestimation, bien connue, a rendu possible et facilité les détournements. Les donateurs ont accepté des chiffres de population dont plusieurs témoins disent que tous savaient qu'ils étaient surestimés, sans que leur politique d'assistance en soit modifiée.

e) les détournements ont été effectués d'une façon organisée:

I.- une partie des marchandises est prélevée à son arrivée au port d'Oran

II.- une partie des marchandises est détournée durant le trajet entre Oran et Rabouni

III.- à côté des entrepôts officiels et connus des donateurs pour qu'y soient entreposées les marchandises, existent plusieurs autres entrepôts clandestins (Er Rachid, El Jazhouani, El Hafed, Tijara, En Khila, Mijik) dans lesquels sont stockées les marchandises destinées à être vendues et non à être distribuées aux réfugiés. Ces entrepôts clandestins servent également, lorsqu'une visite de donateurs est annoncée, à accueillir les marchandises prélevées dans les entrepôts officiels qui sont donc montrés vides, afin de pouvoir demander une assistance supplémentaire.

En outre, l'enquête de 'OLAF a permis de détecter que:

f) ce sont des prisonniers, de guerre ou civils, qui ont principalement transvasé ces marchandises dans des conditionnements anonymes et les ont chargées dans les camions.

g) ce sont des prisonniers qui ont construit des bâtiments financés par l'aide internationale –la Commission n'a pas participé à des constructions- alors que la main d'œuvre était facturée aux donateurs.

h) des aliments de bonne qualité destinés aux réfugiés sont remplacés par leur équivalent de qualité moindre, les meilleurs étant vendus.

i) une unité de production de volaille, donc d'œufs, a été financée par l'aide internationale : ses produits sont vendus, et non donnés, aux réfugiés.

j) lorsque par exception certains donateurs sont autorisés à assister à la distribution dans les camps, les camions repassent plus tard pour récupérer une partie des marchandises, qui sera vendue ensuite.

k) le [redacted] a constaté lors de son inspection de 2005 que 50 % des feuilles de route des camions étaient inexistantes.

C. Sur les personnes impliquées:

Les faits rapportés ci-dessus sont à mettre principalement au compte de [redacted]. Les noms de ces personnes, cités le plus fréquemment par nos témoins, sont:

[redacted], [redacted], [redacted]. De nombreux autres noms de bénéficiaires de fraudes sont également cités dans ce rapport.

Au cours de l'enquête, ces personnes ont été indiquées par de nombreux témoins comme bénéficiaires des détournements d'une partie importante des aides.

Ces personnes sont également soupçonnées d'enrichissement personnel, sous la forme de propriétés immobilières à [redacted], ou bien sous la forme de troupeaux de chameaux. Des témoins ayant affirmé que, pour ne pas paraître riches, ces personnes n'enregistraient pas leurs propriétés sous leur nom propre, il n'a pas été possible à l'OLAF de retrouver de titres de propriété pour les biens litigieux. De plus, comme l'a dit un témoin, il n'existe pas de titre de propriété pour les troupeaux de chameaux.

OLAF a donc demandé aux autorités marocaines (Ambassade près les Institutions européennes) et à la Police espagnole de l'aider à identifier les biens immobiliers, mais au moment de la rédaction de ce rapport, aucune information à ce sujet n'est parvenue à l'OLAF.

Le nombre de faits de détournements rapportés, la similitude des témoignages quant au nom des personnes ayant bénéficié des infractions, les différents modes opératoires utilisés, enfin la durée des détournements ne laissent pas de doute sur le fait que des manœuvres frauduleuses organisées se sont produites au cours d'une longue période. De plus, le fait que les autorités sahraouies n'ont pas donné libre accès aux membres des organisations humanitaires présents sur place, ni laissé contrôler les chaînes logistiques et de distribution, ainsi que l'existence rapportée d'entrepôts secrets, constitue un élément qui corrobore la conclusion à tirer quant à l'intention frauduleuse.

L'Office européen de Lutte Anti-Fraude n'a pas les instruments légaux d'enquête pour approfondir les investigations, notamment sur la fortune des personnes soupçonnées et leur éventuelle saisine.

Néanmoins, l'OLAF doute de l'efficacité d'une transmission d'informations à une ou plusieurs autorités judiciaires nationales. Au –delà des difficultés juridiques existantes pour l'identification des autorités judiciaires compétentes, la dimension massive et de longue durée des détournements détectés, ainsi que le contexte géopolitique entourant le dossier rendent assez improbable qu'une Justice nationale puisse intervenir avec efficacité.

Il est cependant prioritaire que la Commission européenne prenne des mesures appropriées, afin d'éviter que la situation telle que décrite au présent, se répète à l'avenir.

A ce propos, OLAF recommande à la DG ECHO :

a) de prendre en considération le nombre de réfugiés tel qu'il a été établi par l'étude du CCR d'Ispra.

b) de conditionner son assistance aux camps du sud-algérien à l'assurance de pouvoir circuler librement dans ces camps, de pouvoir contrôler de manière inopinée les stocks, de pouvoir contrôler la distribution des marchandises, de pouvoir s'entretenir librement avec les bénéficiaires.

c) d'obliger ses contractants à contrôler effectivement les volumes d'aide à leur arrivée dans les camps et la distribution réelle de cette aide aux bénéficiaires.

d) d'exiger des bénéficiaires que les personnes citées à plusieurs reprises comme étant les auteurs des détournements n'interviennent plus dans la programmation, la gestion ni la distribution de l'aide financée par la Commission européenne.

00789212

e) d'informer l'OLAF sur les mesures prises suite à ces recommandations, dans un délai de six mois.

OLAF envisage de garder les contacts nécessaires avec la DG ECHO, pour le suivi de ses recommandations.

Visas

Enquêteur en charge	[redacted]
Chef d'Unité	[redacted]

Annexes

ANNEXE 1 : Situation géographique

ANNEXE 2 : Décisions de la Commission en faveur des réfugiés sahraouis 1994-2004

ANNEXE 3 : Contrats en faveur des réfugiés sahraouis 1994-2004.

00789212